

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D31-2017

Séance du 23 mars 2017 – Convocation du 14 mars 2017

Compte rendu affiché le 31 mars 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE ; Claire POINT par Claire LEBAHAR ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Excusé

Tameur GUENNAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Convention 10 000 coins nature

Dans le cadre de la politique éducative de la commune, la Ville soutient les projets des écoles maternelles et élémentaires, notamment pour le développement durable et l'eco-citoyenneté.

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a souhaité participer au financement de la création de 10 000 "coins nature" dans les écoles et collèges sur les territoires labellisés à énergie positive pour la croissance verte, ce qui est le cas de la Métropole de Lyon. L'aide de l'État, d'un montant maximum de 500 €, est plafonnée à 80 % de la dépense hors taxes.

Ces espaces dédiés à la nature prennent diverses formes : jardin pédagogique, gîtes à insectes, nichoirs à oiseaux, potager, mare pédagogique, abris à chauve-souris, poulailler. Les écoles manifestent un vif intérêt pour l'aménagement des espaces pour sensibiliser les élèves et les familles à l'environnement.

Ce projet est une opportunité pour construire de manière globale sur la ville ces lieux dédiés. Suite à une consultation des différentes écoles, 5 projets ont été construits par les enseignants comme suit :

ECOLE	Projet	Coût total TTC	Ville	État
Maternelle aventurière	Création d'une prairie fleurie et d'un verger pédagogique	750 €	250 €	500 €
Élémentaire Benoit BONY	Création dans les abords de l'école de bacs de potager à disposition dans le cadre du projet des incroyables comestibles	773 €	273 €	500 €
Élémentaire Guimet	Création d'un jardin d'école: achat d'arbre, arbustes, bancs autour du gros platane	750 €	250 €	500 €
Maternelle Jacques Prévert	Installation de deux jardins d'écoles avec un composteur, potager et hôtel à insecte	776 €	276 €	500 €
Élémentaire Tatière	Création d'un jardin pédagogique: nichoirs oiseaux, carrés potager, massifs de fleurs et compost	750 €	250 €	500 €
TOTAL dépenses		3799 €	1299 €	2500 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la participation de la Ville dans le cadre du projet 10 000 coins nature et de la convention avec le Ministère de l'environnement jointe en annexe à la présente et de bien vouloir attribuer les crédits nécessaires aux écoles pour obtenir remboursement auprès de l'État après présentation des factures.

Il est entendu que la mise en œuvre des projets est conditionnée à l'obtention des financements de l'État.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Principal 2017,
- VU la convention jointe en annexe,
- CONSIDERANT la nécessité de soutenir les actions éducatives des écoles de Neuville-sur-Saône,
- **VALIDE la participation de la Ville au projet 10 000 coins nature,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention jointe et tous les actes afférents au projet**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 mars 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/03/2017
- Publication ou affichage le 27/03/2017

Valérie GLATARD, Maire.

